VOYAGEURS DU MONDE

Société anonyme au capital social de 3.691.510 Euros Siège social : 55 rue Sainte Anne - 75002 PARIS RCS PARIS 315 459 016

CONVENTIONS AU TITRE DE L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DU COMMERCE EXERCICE 2013

I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ET PREALABLEMENT AUTORISEES

1. Autorisation, le 24 avril 2013, de l'acquisition par la Société de 500 actions de la société Comptoir des Voyages à Avantage pour un prix de 46.010 euros

Personnes concernées : Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur

Monsieur Lionel HABASQUE, administrateur Monsieur Jean-François RIAL, administrateur Monsieur Frédéric MOULIN, administrateur Monsieur Loic MINVIELLE, administrateur

Avantage S.A., administrateur

Nature : Autorisation d'acquisition par la Société de 500 actions Comptoir

des Voyages, sa filiale, pour un prix de 46.010 euros (92,02 euros/action) à la société Avantage, à la suite du rachat desdites actions par cette dernière en raison du départ d'un salarié

Comptoir des Voyages et également actionnaire.

2. Autorisation, le 27 août 2013, de signature d'un avenant n°6 à la convention d'utilisation et de promotion de la marque Voyageurs du Monde entre la Société et la société Livres et Objets du Monde, autorisé initialement par le Conseil du 26 juin 2006,

Personnes concernées : Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur

Monsieur Lionel HABASQUE, administrateur Monsieur Jean-François RIAL, administrateur

Nature: Autorisation de signature d'un avenant n°6 à la convention

d'utilisation et de promotion de la marque Voyageurs du Monde afin de prendre en compte la diminution des prestations servies

par Livres et Objets du Monde.

Modalités: La rémunération fixe annuelle au titre de l'année 2013 a été fixée à

90.000 euros H.T. contre 130.000 euros H.T. en 2012.

3. Autorisation, le 27 août 2013, de signature d'un avenant de résiliation du contrat de prestations de direction générale du 22.12.1999, tel que modifié par 14 avenants, entre la Société et la société Avantage S.A.

Personnes concernées : Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur

Monsieur Lionel HABASQUE, administrateur Monsieur Jean-François RIAL, administrateur Monsieur Frédéric MOULIN, administrateur Monsieur Loic MINVIELLE, administrateur

Avantage S.A., administrateur

Nature: Signature d'un avenant de résiliation, à effet du 30 août 2013, du

contrat de prestations de direction générale du 22.12.1999, tel que

modifié par 14 avenants entre la Société et Avantage.

Modalités: - La rémunération forfaitaire fixe annuelle au titre de l'année 2013

et jusqu'au 30 août 2013, s'est établie à 448.163 euros HT, contre 672.245 euros HT en 2012. Les frais de véhicule se sont établis en

2013 à 18.273 euros HT, contre 27.409 euros HT en 2012.

- Il n'y a pas eu de rémunération variable versée en 2013.

4. Autorisation, le 27 août 2013, de signature d'une convention d'impulsion stratégique entre la Société et Avantage S.A.

Personnes concernées : Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur

Monsieur Lionel HABASQUE, administrateur Monsieur Jean-François RIAL, administrateur Monsieur Frédéric MOULIN, administrateur Monsieur Loic MINVIELLE, administrateur

Avantage S.A., administrateur

Nature: Convention qui prévoit la fourniture par Avantage de prestations

d'assistance stratégique et de développement à la Société.

Modalités : Versement d'une rémunération variable assise sur la performance

de Voyageurs du Monde, à hauteur de 4,6% du résultat courant avant impôt à la clôture de chaque exercice dès lors que le résultat courant avant impôt excède 1,5 million d'euros, à compter de 2013. Au cours de l'exercice 2013, la rémunération variable s'est

élevée à 337.149 euros HT.

5. Autorisation, le 27 août 2013, de signature d'une convention de prestations de présidence entre la Société et Comptoir des Voyages S.A.S.

Personnes concernées : Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur

Monsieur Lionel HABASQUE, administrateur Monsieur Jean-François RIAL, administrateur Monsieur Frédéric MOULIN, administrateur Monsieur Loic MINVIELLE, administrateur

Nature : Convention qui définit les conditions dans lesquelles la Société

exécutera les missions de son mandat social de Président de

Comptoir des Voyages S.A.S.

Modalités: Versement d'une rémunération fixe et forfaitaire annuelle de

355.626 euros H.T. pour l'année 2013, versée prorata temporis à

compter du 1^{er} septembre 2013, soit 118.542 euros H.T.

6. Autorisation, le 27 août 2013, de signature d'une convention de prestations de présidence entre la Société et Terres d'Aventure S.A.S.

Personnes concernées : Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur

Monsieur Lionel HABASQUE, administrateur Monsieur Jean-François RIAL, administrateur Monsieur Frédéric MOULIN, administrateur Monsieur Loic MINVIELLE, administrateur Nature: Convention qui définit les conditions dans lesquelles la Société

exécutera les missions de son mandat social de Président de

Terres d'Aventure S.A.S.

Modalités: Versement d'une rémunération fixe et forfaitaire annuelle de

267.747 euros H.T. pour l'année 2013, versée prorata temporis à

compter du 1^{er} septembre 2013, soit 89.249 euros H.T..

7. Autorisation, le 27 août 2013, de signature d'une convention de prestations de présidence entre la Société et Nomade Aventure S.A.S.

Personnes concernées : Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur

Monsieur Lionel HABASQUE, administrateur Monsieur Jean-François RIAL, administrateur Monsieur Frédéric MOULIN, administrateur Monsieur Loic MINVIELLE, administrateur

Nature: Convention qui définit les conditions dans lesquelles la Société

exécutera les missions de son mandat social de Président de

Nomade Aventure S.A.S.

Modalités: Versement d'une rémunération fixe et forfaitaire annuelle de

7.034 euros H.T. pour l'année 2013, versée prorata temporis à

compter du 1^{er} septembre 2013, soit 2.345 euros H.T..

II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES PRECEDENTS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE 2013

1. Contrat de direction générale du 22.12.1999, tel que modifié par 14 avenants, entre la Société et Avantage S.A.

Nature et objet : Poursuite jusqu'au 30 août 2013 du contrat de direction générale,

tel que modifié par 14 avenants, entériné par le Conseil

d'administration du 24 avril 2013.

Modalités: - Au titre de l'année 2013, la rémunération forfaitaire fixe annuelle

s'est établie à 448.163, contre 672.245 euros HT en 2012 et les frais fixes de véhicule se sont établis en 2013 à 18 273 euros HT,

contre 27.409 euros HT en 2012.

- Les modalités de calcul de la rémunération variable, consistant en un versement par la Société à la société Avantage d'une somme égale à 5% du résultat courant avant impôts et hors dividendes perçus de la Société dès lors qu'à la clôture de chaque

exercice le résultat courant de la Société excèderait 1.500.000 euros, demeurent inchangées. Il n'y a pas eu de rémunération

variable versée en 2013.

2. Engagement de Voyageurs du Monde au profit de l'A.P.S.T. pour la société Voyageurs au Japon

Nature et objet : Cautionnement de la Société au profit de l'A.P.S.T pour le compte

de Voyageurs au Japon.

Modalités: Au 31 décembre 2013, ce cautionnement s'élève à 100.000 euros.

Ce montant n'a pas été réévalué depuis la mise en place de cette

garantie.

3. Engagement de Voyageurs du Monde au profit de l'A.P.S.T. pour la société Chamina Sylva

Nature et objet : Cautionnement au profit de l'A.P.S.T pour le compte de Chamina

Sylva.

Modalités: Au 31 décembre 2013, ce cautionnement s'élève à 500.900 euros.

4. Engagement de Voyageurs du Monde au profit de l'A.P.S.T. pour la société Terres d'Aventure

Nature et objet : Cautionnement de la Société au profit de l'A.P.S.T. pour le compte

de Terres d'Aventure.

Modalités: Au 31 décembre 2013, ce cautionnement s'élève à 1.372.041,16

euros. Ce montant n'a pas été réévalué depuis la mise en place de

cette garantie.

5. Engagement de Voyageurs du Monde au profit de l'A.P.S.T. pour la société Nomade Aventure

Nature et objet : Cautionnement de la Société au profit de l'A.P.S.T. pour le compte

de Nomade Aventure.

Modalités: Au 31 décembre 2013, ce cautionnement s'élève à 716.470 euros.

Ce montant n'a pas été réévalué depuis la mise en place de cette

garantie.

6. Cautionnement solidaire de la Société au titre d'un bail commercial conclu par Comptoir des Voyages

Nature et objet : Cautionnement solidaire de la Société au titre d'un bail commercial

conclu par la société Comptoir des Voyages pour des locaux situés 43 rue Peyrolières à Toulouse, d'une durée de 9 ans renouvelable.

Modalités : Ce cautionnement porte sur le paiement des loyers et des charges,

sur toutes les clauses et conditions du bail pour la durée initiale du bail et de celle de son premier renouvellement, soit jusqu'au 29 juin 2023. Au cours de l'exercice 2013, le montant du loyer facturé à la société Comptoir des Voyages par le propriétaire s'est élevé à 18.846 euros hors charges et hors taxes, comme en 2012 et le montant des provisions sur charges s'est élevé à 684 euros en

2013, contre 710 euros en 2012.

7. Avenant à la convention de financement par la Société de la Fondation d'entreprise Insolites Bâtisseurs

Nature et objet : Révision de la contribution financière annuelle de la Société à la

Fondation, à compter de l'exercice 2013.

Modalités : En 2013, la contribution financière s'est élevée à 59.103 euros.

8. Convention de parrainage par la Société de l'Association Insolites Bâtisseurs

Nature et objet : Parrainage au titre du soutien par la Société de projets de

développement durable à réaliser par l'Association Insolites Bâtisseurs et de la réalisation de prestations de communication et de promotion de la Société par l'Association Insolites Bâtisseurs

Modalités : Au titre de l'année 2013, le parrainage a été de 194.735 euros.